

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal

L'an deux mil dix-huit, le vingt novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Dominique DINNE, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

Délibérations

1. **Embauche d'un pisteur secouriste pour la saison de ski 2018-2019**

M. le Maire rappelle la nécessité d'embaucher un pisteur secouriste pour la saison de ski de fond. Le contrat d'embauche sera conclu du 15 décembre 2018 au 15 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2. **Transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes du Trièves**

M. le Maire expose au conseil municipal :

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes a pour conséquences :

- Le transfert **obligatoire** de la compétence « eau » **au 1^{er} janvier 2020** des communes vers la communauté de communes du Trièves, compte tenu du fait que cette dernière exerce, à ce jour, cette compétence de façon partielle sur le territoire.
- Un transfert de la compétence « assainissement collectif » qui peut être reporté au 1^{er} janvier 2026 si 25 % des communes (7) représentant 20 % de la population intercommunale (2047 habitants) s'opposent au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cadre, chaque conseil municipal est tenu de délibérer pour se prononcer favorablement ou défavorablement sur ce transfert.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Considère que l'assainissement collectif et la gestion de l'eau potable sont indissociables ;
- Considère que la commune ne peut pas subir financièrement le transfert de l'eau potable sans celui de l'assainissement collectif ;
- Souhaite conserver ces deux compétences ;
- Se prononce **défavorablement** au transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes du Trièves au 1^{er} janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

3. **Choix du gérant du gîte communal du Mont Aiguille**

M. le Maire expose au conseil municipal :

- Le contexte économique dans lequel se trouve la commune,
- Les rencontres avec les différents postulants à la gestion du gîte et leurs argumentations,

- Les enjeux pour le village en terme de fréquentation,
- Les éléments du contrat établi avec notre avocate.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de confier la location gérance à la société « Le Pas de l'Essaure », à compter du 1^{er} décembre 2018.**

5 voix pour - 4 abstentions

4. Convention de déneigement 2018/2019

M. le Maire propose au conseil municipal que la Commune puisse effectuer le déneigement des personnes qui le souhaitent, sous réserve d'un accord de faisabilité de la Commune.

M. le Maire précise qu'une convention sera alors signée pour chaque personne concernée et que le forfait annuel de déneigement s'élèvera à **80 €**. Le règlement s'effectuera à réception de la facture, au Trésor Public.

Adoptée à l'unanimité

5. Avis sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Trièves

Dans la continuité de la dissolution du SIGREDA, la compétence SPANC revient aux communes. Possibilité de transfert à la communauté de communes (qui devrait transférer dans un second temps à la METRO). Dans l'intervalle, des contrats seront passés avec des prestataires privés.

Adoptée à l'unanimité

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive – Caisse d'Epargne

Montant : 100 000 €

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,97 %

Frais d'ouverture de ligne : 600 €

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Alpages

Présentation des 2 plans pastoraux territoriaux auxquels la commune participe : « Hauts Plateaux du Vercors » et « Trièves ».

Ces plans proposent un financement à l'investissement à hauteur de 70%, pour des travaux sur l'eau, l'habitation, les accès, le matériel de contention. Le problème qui bloque la réalisation de ces projets est la capacité d'autofinancement des communes. Un appui du projet par la CCT est à l'étude.

2. Ordures ménagères

Le projet d'un nouveau centre de tri et incinération se poursuit avec la METRO. La part de financement pour la CCT serait de 2 millions d'euros, ce qui devrait pouvoir être couvert par une taxe d'OM maintenue à 148 €. Le budget est actuellement bénéficiaire, mais il n'est pas envisagé de diminution de cette taxe, afin de faire une provision pour un éventuel surcoût du projet, notamment pour les années 2022 à 2025.

Le projet de déchetterie à Clelles se poursuit. L'acquisition d'un terrain est en cours. La déchetterie, qui sera construite à niveau du sol, sera à usage professionnel et particulier.

On envisage l'acquisition d'engin(s) de compactage pour la déchetterie de Mens afin de diminuer le nombre de voyages vers le centre de tri.

3. Tourisme

Devant la persistance de nombreux « mauvais payeurs », changement du mode de prélèvement de la taxe de séjour. La CCT met en place un logiciel de traitement de cette taxe.

Une commission tourisme communale se réunira le lundi 3 décembre à 14h en salle du conseil.

4. Adressage

Un travail de nomenclature et de numérotation des voies de la commune est en cours, s'appuyant sur le travail déjà démarré lors de précédents mandats.

Une consultation libre sera proposée en mairie. Quelques points d'interrogation demeurent, notamment la dénomination de la RD7 / 7B.

5. Etude de la fréquentation du Mont Aiguille

Etude en cours menée par la Réserve des Hauts Plateaux. Les conclusions nous seront communiquées.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mardi 11 décembre 2018 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat